



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire des communautés de communes de Jalle – Eau Bourde et Montesquieu.

ENTRE

Les communautés de communes de Jalle Eau Bourde et Montesquieu

Représentées par Monsieur Pierre Ducout, président de la communauté de communes de Jalle-Eau Bourde et de Monsieur Bernard Fath, président de la communauté de communes de Montesquieu, autorisés à l'effet des présentes suivant les délibérations respectivement en date du 20 septembre et du 7 octobre 2021,

Ci-après désigné par **les communautés de communes de Jalle Eau Bourde et Montesquieu ;**

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Fabienne BUCCIO

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Jalle Eau Bourde et Montesquieu autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les territoires de Jalle-Eau-Bourde et Montesquieu et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privés.

Il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les différentes composantes du territoire autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme. C'est un contrat évolutif, qui s'enrichira, au cours de sa durée, des projets des acteurs territoriaux, à mesure qu'ils atteindront la maturité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Les deux Communautés de communes de Montesquieu et de Jalle-Eau-Bourde sont des territoires très dynamiques, qui ont connu une forte croissance démographique et économique depuis plus de vingt ans. Situées au sud-ouest de la métropole bordelaise, ils ont en commun de ne pas être seulement des banlieues résidentielles mais s'affirment, chacune à sa façon, comme des pôles économiques structurant de la couronne métropolitaine. Un des indicateurs de cette prise de consistance est le développement de l'emploi : le ratio emplois sur actifs occupés était de 83 % en 2011, il atteint 90 % en 2017, ce qui signifie que la croissance de l'emploi est plus rapide que celle de la population active — alors même que les deux CdC sont très attractives : la population totale est passée de 51 000 à 63 000 habitants entre 2006 et 2017. En 10 ans, le territoire a gagné 12 000 habitants et 8 000 emplois.

Ce sont des emplois qualifiés (52 % des actifs sont classés en 2017 comme professions intermédiaires, cadres ou professions intellectuelles supérieures) et productifs : l'industrie représente plus de 16 % des emplois directs à quoi s'ajoutent les services aux entreprises (près de 18 % de l'emploi local). Ce modèle économique performant entraîne de nombreux déplacements : déplacements domicile-travail, déplacements de marchandises, mobilités de transit liés à la situation géographique du territoire, traversés par des axes très fréquentés reliant la métropole bordelaise à l'Espagne et à Toulouse. Les échanges domicile-travail sont en particulier nombreux entre la métropole bordelaise et les deux CdC : quotidiennement, 73 % des actifs résidents quittent le territoire pour aller travailler dans la métropole bordelaise, alors que 57 % des emplois présents dans le territoire sont occupés par des actifs extérieurs au territoire.

Le territoire offre une très grande diversité avec une zone à forte valeur écologique comprenant de la biodiversité et des activités agricoles : fleuve et rivières, zones humides, forêt exploitée, grandes cultures, viticulture... Du fait de cette richesse naturelle, le territoire est soumis à d'importants risques, liés à la proximité des activités humaines et de zones naturelles : inondations, ruissellement, glissement de terrain et feux de forêts. Ces risques sont aggravés par l'évolution du climat et la multiplication des épisodes extrêmes (précipitations violentes, conséquences de la montée des eaux maritimes, épisodes de sécheresse...). Les deux collectivités sont déjà largement engagées dans des stratégies d'adaptation et d'atténuation — amélioration des performances énergétique des bâtiments, diversification des modes de mobilité, production d'ENR) et souhaitent poursuivre et approfondir ces orientations dans le cadre du CRTE.

Enfin, le territoire est très attractif : entre 2011 et 2016, les deux CdC ont accueilli près de 7 000 habitants supplémentaires, essentiellement dus au solde migratoire, très positif. Cette croissance démographique entraîne des responsabilités importantes pour les communes et les CC : accueil résidentiel, développement des services collectifs, mise à niveau des capacités des réseaux, diversité sociale, etc. Les enjeux sociaux de service collectif et de cohésion sociale sont nombreux et importants.

Trois dimensions caractérisent les deux CdC : une polarité économique qui s'affirme comme un élément important de l'aire métropolitaine bordelaise —et donc un partenaire important de Bordeaux métropole ; un espace agricole et naturel vital, autant dans la proximité — biodiversité, loisirs— que dans l'économie métropolitaine —viticulture, agriculture exportatrice ; un territoire attractif qui doit accueillir et répondre aux besoins des habitants anciens ou nouveaux et mettre à niveau ses réseaux, ses services et ses habitants.

Les deux CdC ont engagé de longue date des politiques et des stratégies de développement économique et social et d'innovation en matière environnementale et climatique. Elles sont le siège d'une Technopole et de zones d'activités logistiques qui participent pleinement du dynamisme de la métropole bordelaise ; elles ont mis en œuvre des politiques de services collectifs performants ; elles sont engagées dans des démarches de production d'ENR qui comptent dans le bilan de l'aire métropolitaine, et ont engagé des politiques de réduction de consommation d'énergie et de production de déchets.

Le CRTE est une opportunité de poursuivre et d'approfondir ces orientations et ces actions.

Les deux CdC souhaitent poursuivre la construction d'une polarité majeure et exemplaire de l'aire métropolitaine bordelaise, en s'affirmant comme :

- Des acteurs majeurs de la transition énergétique et écologique ;
- Des territoires de cohésion sociale et de construction de relations durable entre les habitants, les activités et les milieux naturels et agricoles ;
- Des opérateurs de mobilités nouvelles, plus performantes, facilitant la vie des habitants et des entreprises et limitant l'empreinte sur les milieux et le climat.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets des deux communautés de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif (annexe 2). En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022.

Orientation 1 : S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique

La transition écologique, plus qu'une priorité politique, est une ambition qui s'inscrit dans tous les nouveaux projets portés par les collectivités du territoire.

Le modèle périurbain, marqué par les déplacements individuels et par la prédominance de la maison individuelle conduit à un bilan d'émissions par habitant dans les deux CdC supérieur à celui de la métropole de Bordeaux (4,8 tonnes équivalent CO₂ par an contre 3,4 tonnes pour la métropole bordelaise). Une part importante de ces émissions est liée au positionnement géographique des deux CdC, traversées par les autoroutes A62 et A63 qui génèrent un important trafic de transit.

Les deux CdC participent à la plateforme de rénovation énergétique de la couronne bordelaise en partenariat avec le Centre régional d'éco énergétique d'Aquitaine (CREAQ). Les deux CdC sont engagées dans un PCAET dont les orientations seront mises en œuvre au cours du présent contrat.

Les deux CdC visent trois objectifs : l'amélioration de la sobriété énergétique, le développement de la production d'ENR et la réduction des déchets.

Objectif 1.1. Améliorer la sobriété énergétique des deux communautés de communes

Les principales sources d'économie d'énergie résident dans l'optimisation de l'éclairage, de l'efficacité énergétique des bâtiments et la réorganisation des mobilités (voir orientation n°3).

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

Les deux CdC poursuivent leurs plans de rénovation des bâtiments publics engagés en 2021, ainsi que les plans de modernisation de l'éclairage public. La CCM a engagé un programme pluriannuel de rénovation des crèches en gestion (remplacement des productions de chaud et de froid, isolation...), pour une enveloppe annuelle de 80 000 € par an. La Communauté de communes de Montesquieu s'est en outre engagée dans la démarche de labellisation « Cit'ergie » de sa politique climat-énergie et dans l'élaboration d'un premier budget climat.

D'autres actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à mesure de leur avancement et de leur maturité, seront inscrits dans les avenants annuels du contrat.

Fiches action

CCJEB : Plan d'éclairage public des communes de Cestas et Canéjan et de St Jean d'Illac (fiches action n°1a, 1b, 1c).

CCM : Programme de rénovation complète de l'éclairage public des zones d'activités (fiche action n°2)
CCM : rénovation énergétique et thermique du centre de ressources de Martillac (Technopole Bordeaux-Montesquieu) (fiche action n°3)
L'Etat s'engage à participer au financement de ce plan d'éclairage à hauteur de 250 000 € en 2023 et à la rénovation thermique du centre de ressources de Martillac.

Objectif 1.2. Développer la production locale d'ENR

Les deux CDC ont déjà engagé de nombreuses actions pour accroître leur production d'énergies renouvelables :

- Le biométhanisateur de Saint Jean d'Illac produira, à l'issue de la réalisation de la deuxième phase 24 GWh de biogaz ; alimenté par des déchets agricoles, il fournit déjà en énergie l'équivalent de 1100 logements.
- L'unité de méthanisation de Cestas alimente une station-service pour les camions roulant au GNV et produit 27% de la consommation de gaz des foyers de Cestas. L'extension de la capacité du méthaniseur est en cours de réalisation.
- La centrale photovoltaïque de Cestas a une capacité maximum de 300 MW crête.
- La CdC de Montesquieu produit l'équivalent de 14% de sa consommation annuelle en énergies renouvelable (principalement photovoltaïque).
- Une unité de méthanisation fonctionne depuis deux ans à Saint-Selve (CCM) ; elle récupère les biodéchets (dont les déchets verts des déchetteries du territoire) et réinjecte directement le biogaz dans le réseau GRDF. Il a une capacité annuelle de 51 000 tonnes et valorise le biogaz à hauteur de 45 Gwh par an.
- De petites unités photovoltaïques sont également en service, notamment sur la Technopole de Martillac, le centre technique de la CdC. Un projet est en cours de définition dans le cadre de la réhabilitation du siège de la CdC.

Les deux CdC entendent accroître leur production locale d'ENR, en diversifiant les sources et les techniques.

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

Les deux communautés de communes sont engagées dans différents projets visant à accroître la production d'ENR sur leur territoire :

- Lancement d'une étude sur les potentiels de géothermie peu profonde à Saint Jean d'Illac ;
- Rénovation d'un bâtiment public avec toiture photovoltaïque à Saint Jean d'Illac.
- Définition par la CCM d'une politique d'accueil des ENR conciliant les impératifs de la transition énergétique et de la transition écologique. Elle participe dans ce cadre au Débat public national relatif au projet « Horizéo » situé sur la commune de Saucats.

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Objectif 1.3. Réduire et maîtriser les déchets

Les deux CC sont compétentes sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets : réduction, collecte, traitement. Deux déchetteries sont présentes dans le territoire de la CdC de Montesquieu. La CdC de Montesquieu est engagée depuis 2019 dans un programme de prévention du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et depuis 2016 a mis en place un plan de prévention des déchets. Les indicateurs de tri des emballages recyclable et du verre témoigne d'une efficacité certaine de cette politique. La CCM recrute un stagiaire pour accompagner sa prise de compétence sur le traitement des bio déchets.

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

Les deux CC poursuivront la mise en œuvre de leur programme de réduction et de valorisation des déchets : extension des capacités de traitement, développement des recycleries, valorisation des bio-déchets, sensibilisation du public au tri, au compostage et à la réduction des déchets.

Le traitement des déchets est un enjeu interterritorial avec Bordeaux Métropole pour en améliorer la gouvernance et faire évoluer le schéma des usines de traitement.

Fiches action

- Extension de la déchetterie communautaire de Canéjan (CCJEB, voir fiche n° 4)
L'État s'engage sur cette opération à hauteur de 150 000 € au titre de la DETR en 2022.
- Mise en œuvre de la troisième déchetterie communautaire à Cabanac et Villagrains, mise en service de plateformes de déchets verts et création d'une recyclerie à Léognan avec une antenne à Cabanac et Villagrains (CCM, voir fiche action n° 5)

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Orientation 2 : Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale

Transition et cohésion sociale vont de pair : les inégalités sociales se traduisent souvent par des inégalités écologiques. D'autre part, la transition écologique ne doit pas entraîner une dégradation de la qualité de vie au sens des services collectifs.

Les deux Communautés de communes sont engagées dans des démarches qui visent simultanément à améliorer la qualité de vie et la qualité du cadre de vie pour leurs habitants et les usagers du territoire. Il s'agit :

- D'améliorer les services à la population pour renforcer la cohésion sociale ;
- De protéger la qualité des milieux et de maîtriser l'usage des sols ;
- De développer l'emploi et l'activité dans le respect de l'environnement.

Objectif 2.1. Améliorer les services à la population

La population des deux Communautés de communes évolue : elles ont connu dans les dernières années une croissance régulière et forte (+ 12 000 habitants entre 2006 et 2017). L'équilibre entre les classes d'âges se modifie : la part des jeunes de moins de 14 ans reste importante, autour de 16% de la population, mais la part personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 50% en vingt ans (2007-2017). Les profils sociaux évoluent, sous l'influence de la métropole bordelaise : érosion des catégories d'ouvriers et d'employés, progression de la part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active. Enfin, d'autres publics doivent être pris en compte, comme les gens du voyage.

Les Communautés de communes sont donc engagées :

- Dans des actions d'adaptation de l'offre de service et des bâtiments collectifs ;
- Dans des actions de développement des services numériques au publics et la sensibilisation à l'usage des technologies de l'information ;
- Dans des actions de développement de la solidarité, notamment en matière alimentaire.

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

Les Communautés de communes et les communes poursuivent la modernisation et l'adaptation des services au public : extension et création de bâtiments scolaires, rénovation de bâtiments sportifs et culturels, et mise en œuvre de nouveaux services au public, comme le projet PARASOL (parcours alimentaire et solidaire) de la CCM : création d'un tiers lieu agricole et solidaire, centre ressources du parcours, proposant des espaces de stockage et de mise en réseau d'équipements à destination des acteurs locaux de l'alimentation, un

laboratoire d'expérimentation pour les porteurs de projets maraîchers, ainsi que des animations thématiques et des jardins paysagers partagés à destination de la population. Ces différents projets sont accompagnés par des actions de renaturation. La CCM développera ses actions de sensibilisation et de formation auprès des différents publics (numérique, environnement...), et la mise en place d'outils numériques de services au public (par exemple : logiciel de CRM pour améliorer la relation à l'utilisateur). L'adhésion de la CCM au syndicat mixte Gironde numérique permet aux communes de bénéficier d'appui pour l'équipement numérique des écoles ; elle a déployé un système de visio-conférences pour permettre l'accès à France services dans chacune des mairies. La CCM élabore, avec la CAF, un projet social de territoire. Les deux CdC souhaitent répondre aux enjeux du vieillissement de la population, en participant à l'adaptation des logements.

Les deux Communautés de communes souhaitent aussi adapter leur offre de services pour des publics spécifiques, gens du voyage notamment.

Actions prioritaires

- Rénovation des aires des gens du voyage à Cestas et Saint-Jean d'Illac (CCJEB, voir fiche action n°6)
- Rénovation de la salle de sports communautaire du Courneau (CCJEB, voir fiche action n°7)
- Mise en œuvre du projet PARASOL : tiers lieu agricole et épicerie solidaire (CCM, voir fiche action n°8)
- Création d'une aire d'accueil des gens du voyage (CCM, voir fiche action n° 9)
- Implantation d'un accueil France services (CCJEB, voir fiche action n°10)

L'État s'engage à participer à hauteur de 300 000 € à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage de la CCM.

Objectif 2.2. Protéger la qualité des milieux et maîtriser l'usage des sols

Les deux Communautés de communes sont des territoires forestiers et agricoles : l'exploitation des pins couvre 35 000 ha des deux CdC soit 60% de l'espace. Les deux Communautés de communes sont engagées dans une démarche expérimentale avec le Sysdau et le Centre national de la propriété forestière pour encourager les propriétaires forestiers à diversifier et entretenir la forêt, dans une perspective de développer les capacités de séquestration du carbone, ce qui ouvre des perspectives de réciprocité avec la métropole bordelaise.

La présence de l'agriculture, hors exploitation forestière, est importante dans les deux CdC : la viticulture (près de la moitié de la SAU), avec les appellations Graves et Pessac Léognan ; la culture du maïs, l'élevage bovin et ovin en bord de Garonne. En revanche, l'agriculture nourricière de proximité (maraîchage, fruitiers) reste insuffisante pour couvrir les besoins des habitants.

85% du territoire reste rural (forêt, viticulture, grandes viticultures, prairies...) ; l'artificialisation est maîtrisée et ses progressions récentes s'expliquent en grande partie par l'extension de la zone logistique d'intérêt métropolitain à Cestas.

Les deux Communautés de communes sont concernées par deux zones Natura 2000 : le réseau hydrographique des Jalles, les bocages humides de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans et le Gat mort. La CCM a réalisé un atlas de la biodiversité de son territoire.

Les deux CdC sont fortement soumises à des risques : inondations, ruissellement, glissements de terrain et incendie. L'ampleur du changement climatique induit la nécessité d'une réflexion à l'échelle intercommunale afin de connaître les risques et déterminer les vulnérabilités afférentes, d'anticiper les événements par une information en amont des acteurs (élus, agents, habitants), organiser les périodes de crise, prévoir les mesures post-crise.

Les deux Communautés de communes et les communes intègrent ces enjeux environnementaux et paysagers dans leur politique urbaine et d'occupation de l'espace en prenant en considération, de plus en plus, la place du paysage et de la nature dans les projets d'aménagement (ZAC centre bourg de Saint Jean d'Illac, rénovation des centres bourgs dans la CCM), en veillant à la continuité des espaces naturels.

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

A travers la prise de compétence eau et assainissement, les deux CdC souhaitent mettre en œuvre une politique de gestion quantitative et qualitative de la ressource et des actions de modernisation des réseaux d'eau usée et des stations d'épuration.

La CCJEB met en œuvre une stratégie de valorisation de zones naturelles. La CCM engage la réalisation d'un atlas des zones humides et des zones inondables pour apporter une connaissance objectivée aux PLU communaux. La CCM poursuit sa politique de renaturation des cours d'eaux. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, elle procède à l'acquisition de terres agricoles.

La CCM met en œuvre avec le CEREMA une feuille de route pour la prévention des risques et l'appui aux plans communaux de sauvegarde (PCS). Un accompagnement est demandé auprès de l'ANCT.

Les services de l'État apporteront leur expertise dans le cadre de ces différentes démarches.

La ressource en eau est un enjeu interterritorial avec Bordeaux Métropole : considérant la croissance démographique dans les deux CdC, il est nécessaire d'ouvrir les discussions pour mieux répartir les ressources et améliorer leur gestion.

Fiches actions

- Études et travaux du système d'endiguement et d'inondations (CCM voir fiche action n°11)
- Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (CCJEB, Canéjean, voir fiche action n°12)

Objectif 2.3. Développer l'emploi et les activités dans le respect de l'environnement

Les indicateurs économiques sont au vert pour les deux CdC. Avec près de 30 000 emplois implantés dans les deux territoires, le taux d'emploi (actifs sur emplois) est de 90% : 90 emplois pour 100 actifs résidents. On n'est pas loin de l'équilibre. Cet emploi est en croissance : entre 2011 et 2017, l'ensemble Montesquieu-Jalle-Eau Bourde gagne 4400 emplois. Si le territoire n'a pas été affecté par la crise de 2008-2009, à la différence de la plupart des territoires français, il le doit à l'exceptionnelle vitalité de son système productif. Pour être étroitement imbriqué à l'économie métropolitaine bordelaise (technopole Bordeaux Montesquieu, zone logistique de Cestas, nombreuses ZAE dans les deux CdC), il présente un équilibre entre des fonctions directement manufacturières (fabrication de machines, agroalimentaire), des fonctions de service avancées (recherche et développement, informatique, juridique, comptable, gestion, ingénierie) et un important secteur logistique. Ces espaces économiques performants engendrent d'importants trafics ; un des enjeux est la régulation de ces trafics, l'augmentation de la part de transport collectif dans la desserte des ZA, et la réduction de l'empreinte carbone des mobilités engendrées par ces activités.

Les deux Communautés de communes ont mis en œuvre différentes actions sur le foncier économique (extension et création de zones d'activités), de soutien au développement de l'économie productive dans des filières intéressant la transition écologique, d'appui à la transformation des modes de production dans une perspective écologique (projet Eurékawine avec la viticulture, initiation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale dans trois zones d'activités par la CCM).

Dans le cadre du contrat d'attractivité signé avec la Région Nouvelle Aquitaine, les deux Communautés de communes portent ensemble une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) dans les secteurs des aides à la personne, de la viticulture, horticulture, agriculture, maraîchage, numérique, propreté, logistique.

Actions déjà en cours (voir annexe 2)

Projets d'ici à 2026

Dans les prochaines années, les deux Communautés de communes souhaitent approfondir deux directions :

- Le maintien de la dynamique productive et concurrentielle, par une offre foncière dynamique et attractive, en stimulant les activités qui contribuent à la transition écologique et limitant l'impact des activités les plus problématiques au regard de l'environnement.
- Le soutien aux activités de commerce et aux services de proximité (services aux personnes, alimentation) permettant d'accroître l'attractivité du territoire pour les actifs non-résidents et d'offrir des emplois accessibles à des personnes peu qualifiées.

Des réflexions prospectives sont en cours sur les filières industrielles en transition énergétique (viticulture, aéronautique...), des actions de développement commercial sont programmées (plateforme e-commerce porté par la CCM), de revitalisation des centres des communes (schéma d'aménagement des centres bourgs et de redynamisation commerciale dans la CCM), des actions de soutien à l'économie de proximité. La CCM projette une extension de 11 ha pour la Technopole de Martillac, en intégrant les préoccupations environnementales : intégration paysagère, gestion des eaux pluviales, prise en compte des mobilités douces. La CCJEB prévoit des extensions des ZA de Pot au Pin (Cestas) et de la ZA de Saint-Jean d'Illac. La CCM prévoit le développement des activités du Fablab Eurêkafab en diversifiant les publics et de restructurer son offre d'hébergement d'entreprises (incubateur/pépinière/hôtel d'entreprises) suite à la réhabilitation du Centre de Ressources.

Les deux communautés de communes mettront en œuvre les actions dans le cadre de la GPECT élaborée en commun.

Le développement économique est aussi un enjeu inter territorial avec Bordeaux Métropole pour poursuivre la réflexion sur la répartition territoriale de la production de richesse dans l'aire métropolitaine.

Orientation 3 : maîtriser et transformer les mobilités

Chaque jour, près de 20 000 habitants des deux CdC sortent du territoire pour aller travailler à l'extérieur, et près de 10 000 actifs résidents à l'extérieur entrent travailler à Jalle-Eau Bourde et Montesquieu. Près de 90% de ces déplacements utilisent un véhicule individuel motorisé. La part des transports collectifs n'atteint pas 5% et l'usage du vélo (même électrique) est marginal. La réduction de la part des transports individuels motorisés, l'amélioration de l'emport des véhicules (covoiturage, rabattement vers les pôles).

Les deux CdC ont pris la compétence mobilité en 2021, mais elles ont déjà mis en place des services de transport collectif : transports scolaires, transport à la demande, ligne « Prox'bus » à Jalle-Eau Bourde qui dessert les zones d'activités et assure des rabattements vers la gare de Cestas et les différentes lignes régionales, départementales et métropolitaines, plan de mobilité interentreprises, création de pôles multimodaux (gare de Gazinet)...

Les deux CdC disposent en tout de 13 aires de covoiturage. Elles ont par ailleurs développé un réseau important de pistes cyclables qu'elles souhaitent développer.

Les deux CdC partagent trois objectifs en matière de mobilité :

- Assurer la montée en puissance de leur compétence en matière de mobilité, notamment pour devenir acteur de la mobilité métropolitaine ;
- Soutenir le développement de mobilités décarbonées ;
- Développer les modes actifs de déplacements.

Ceci pourra se traduire par une étroite articulation entre les deux Communautés de communes.

Objectif 3.1. Devenir un acteur de la mobilité métropolitaine

Les deux CdC souhaitent mettre en œuvre leur nouvelle compétence « mobilité » sur trois plans :

- La définition d'une politique locale de mobilité à partir de l'analyse et de la connaissance des besoins et des pratiques des habitants et des entreprises ;
- La CdC dont la création d'une ligne régulière de la gare de Saint Médard d'Eyrans vers Pessac/Mérignac ;
- L'affirmation des deux CdC comme interlocuteurs de la Région et de Bordeaux Métropole pour l'organisation et le fonctionnement du système de mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les deux CdC ont opté pour la compétence AOM depuis le 1^{er} juillet 2021 et mettront en œuvre leurs stratégies en matière de mobilité.

Objectif 3.2. Soutenir le développement de mobilités décarbonées et des modes actifs de déplacement

Les deux CdC ont développé un réseau important de pistes et de voies cyclables et souhaitent continuer de l'étendre pour à terme assurer un maillage intercommunautaire. La CCM dispose d'un schéma directeur des pistes cyclables et d'un fonds de concours pour les aménagements cyclables et piétons.

De même, les deux CdC souhaitent poursuivre l'ouverture d'aires de covoiturage (à Saint Jean d'Illac et à Cadaujac par exemple). Un projet de pôle multimodal est porté par la CdC Montesquieu sur la commune de Beautiran.

Plus généralement, les deux CdC souhaitent s'engager dans des offres nouvelles pour favoriser les mobilités décarbonées notamment électriques: mise en place de nouvelles bornes de recharge électrique (CdC Montesquieu) ; stations-services biogaz et projet de station GNV porté par la CCJEB.

Fiches actions

- Étude de définition d'un plan de mobilités simplifié (CCJEB, fiche n°13)
- Étude de définition d'un plan de mobilités simplifié (CCM, fiche n° 14)
- Schéma des itinéraires cyclables(CCM, fiche n° 15)

Consécutivement à ces études, l'État s'engage à financer une opération commune aux deux communautés de communes à hauteur de 500 000 € en 2024.

Tableau récapitulatif

Orientations	Action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Remarques
S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique	Plans de rénovation éclairage public Saint-Jean d'Illac, Cestas et Canéjean	Communes St Jean d'Illac, Cestas, Canéjean	2021-2022	Fiches actions 1a, 1b, 1c
	Rénovation complète de l'éclairage public des zones d'activités	CCM	2021-2023	Fiche action 2
	Rénovation énergétique et thermique du centre de ressources de Martillac (Technopole Bordeaux-Montesquieu)	CCM	2022-2024	Fiche action 3
	Extension de la déchetterie communautaire de Canéjean	CCJEB	2021-2023	Fiche action 4
	Troisième déchetterie communautaire, plateformes de déchets verts et recycleries	CCM	2021-2023	Fiche action 5
	Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage de Cestas et St Jean d'Illac	CCJEB	2021-2022	Fiche action 6
	Rénovation de la salle de sports communautaire du Courneau	CCJEB	2021	Fiche action 7
	Mise en œuvre du projet PARASOL : tiers lieu agricole et épicerie solidaire	CCM	2021-2023	Fiche action 8
	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	CCM	2021-2023	Fiche action 9
	Implantation d'un accueil France services	Saint Jean d'Illac	2021-2022	Fiche action 10
	Études et travaux du système	CCM	2021-2023	Fiche action 11

	d'endiguement et d'inondations				
	Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Commune de Canéjean	2022-2025		Fiche action 12
Maîtriser et transformer les mobilités	Etude de définition d'un plan de mobilités simplifié	CCJEB	2021-2023		Fiche action 13
	Etude de définition d'un plan de mobilités simplifié	CCM	2021-2023		Fiche action 14
	Schéma des itinéraires cyclables	CCM	2021		Fiche projet 15

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires (voir annexe 2) :

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre des accords départemental et régional de relance (voir en annexe 2 la maquette financière 2020-2021-2022).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-projets présentées en annexe 1.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Les actions de coopération inter territoriale

Aux portes de la Métropole, s'affirmant comme des pôles résidentiels et productifs structurants de l'aire métropolitaine de Bordeaux, les deux Communautés de commune ont vocation à jouer un rôle d'interface important entre les différentes parties du département de la Gironde.

A ce titre, les actions suivantes seront portées par les deux CdC et soutenues par l'État :

- au titre de la mobilité : aires de covoiturage, pistes cyclables, accessibilité des lignes de transport collectif de la Métropole.
- le développement du tourisme de proximité ;
- la gouvernance équitable de la ressource en eau ;
- la gouvernance du traitement des déchets ;
- la répartition des capacités de production de richesse économiques dans l'aire métropolitaine de Bordeaux.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat)

qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, les CdC de Jalle Eau Bourde et Montesquieu assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de projet pour présenter leurs contributions.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE seront mesurés à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

Article 11 – Résiliation du CRTE

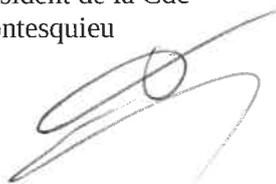
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Martillac, le 11 octobre 2021

Pierre DUCOUT
Président de la CdC
Jalle Eau Bourde



Bernard FATH
Président de la Cdc
Montesquieu



Préfecture de la Gironde

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches projets

Annexe 2 – Maquette financière